

Frac des Pays de la Loire
Fonds régional d'art contemporain
La Fleuriaye, Bd Ampère, 44470 Carquefou -> FR
t.+ 33 (0) 2 28 01 50 00 / f.+ 33 (0) 2 28 01 57 67
contact@fracdespaysdelaloire.com
www.fracdespaysdelaloire.com

-
SIRET : 352 394 944 00032
APE : 9499Z - association loi 1901

-
Carquefou, le xxx

Mme/M xxx
Proviseur.e
LYCÉE XXX
Adresse

Convention

Convention en deux exemplaires à renvoyer signés à :
Lucie Charrier, Attachée au développement des publics
Frac des Pays de la Loire, 24 bis bd Ampère, La Fleuriaye, 44470 Carquefou

Entre des soussignés:

Le Fonds régional d'art contemporain (Frac) des Pays de la Loire
Bd Ampère, La Fleuriaye, 44470 Carquefou

Représenté par Madame Laurence Gateau,
Directrice

suivi par le service des publics - contact : 02 28 01 57 66

-

Le Lycée xxx
Adresse

Représenté par Madame / Monsieur xxx,
Proviseur.e

Préambule :

Le Fonds régional d'art contemporain (Frac) des Pays de la Loire, association missionnée par le Ministère de la Culture et de la Communication (Drac des Pays de la Loire) et la Région des Pays de la Loire, a pour but la constitution d'une collection qu'il diffuse sur l'ensemble de la région afin de sensibiliser les publics à l'art contemporain. À ce titre, le Frac développe des partenariats avec différents acteurs.

Dans le cadre de ses missions en direction des publics scolaires, le Frac veille à l'équilibre de ses actions sur le territoire, à la diversité des niveaux scolaires touchés (écoles, collèges, lycées) et des types d'établissements (lycées d'enseignement général et technologique, professionnels, agricoles, centres de formation d'apprentis, établissements privés et publics), et porte une

attention aux territoires jugés prioritaires par la Drac, la Région et le Rectorat. Le Frac souhaite ainsi concerner, par les actions qu'il mène dans les établissements, tous les publics scolaires.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

Le Frac met en place, en direction des lycées et CFA, le dispositif **L'art en valise**. *L'art en valise* propose aux établissements de se fédérer autour d'une grande thématique, renouvelée tous les deux ans. De 2017 à 2019, le thème « le collectif » est à l'honneur. Deux expositions itinérantes, un coffret vidéo, un coffret de livres d'artistes et des ateliers menés par des artistes sont organisés dans plusieurs lycées et CFA pour l'année 2018/2019.

Le Frac propose au Lycée xxx, une exposition d'œuvres de la collection du Frac, du date au date. Ce projet est élaboré avec M. xxx, professeur xxx.

La présente convention est destinée à officialiser cette action et définit les engagements du Frac et du lycée.

Article 2 - Engagement des parties

Article 2.1 Engagement du Frac:

Exposition :

- Le Frac consent le prêt des œuvres (cf. [Liste des œuvres - annexe 1](#)) du xxx (dates incluant le montage et le démontage de l'exposition) au Lycée xxx.
- Le Frac prend en charge l'assurance des œuvres.
- Le Frac assure le conditionnement et le transport des œuvres, il organise le montage et le démontage de l'exposition ainsi que leur mise en espace avec l'aide d'un technicien de l'établissement.

Médiation :

- Le Frac accueille, à Carquefou, les enseignants pour l'élaboration et le suivi du projet, ainsi qu'un accompagnement théorique et pédagogique autour des artistes et des œuvres de l'exposition.
- Le Frac met à disposition des enseignants et des élèves la documentation relatives à l'exposition
- Une médiatrice du Frac est présente et encadre, avec l'enseignant référent, les élèves volontaires (maximum 5) pour le montage et le démontage de l'exposition, la présentation et le vernissage.
- Le Frac accueille durant l'année, à Carquefou, les élèves engagées dans le projet, pour une présentation de la structure et une visite des expositions. Il poursuit ainsi la sensibilisation des élèves à l'art contemporain et nourrit la réflexion autour du projet engagé au Lycée.

Communication / Valorisation :

- Le Frac réalise les outils de communication (carton d'invitation ; affiche) et les fourni au Lycée en format pdf, pour impression.

- Le Frac réalise un document de présentation du projet. Ce document est fourni au Lycée en format papier et pdf, et peut être diffusé aux élèves, enseignants, parents, partenaires, ainsi qu'à la presse.
- Le Frac diffuse à son public - spécifiquement le public et les partenaires du milieu scolaire - les informations relatives au projet développé au Lycée Notre-Dame à Challans. Cette communication se fait par voie électronique (newsletters, mails).
- Le Frac mentionne le nom ainsi que le logo - si existant - du Lycée sur ses supports de communication.
- Le Frac fournit au Lycée son logo et ses mentions obligatoires.
- Le Frac envoie, à la fin du projet, un questionnaire bilan. Il est susceptible de réaliser une vidéo valorisant le projet, et demande, dans ce cas, au lycée de fournir des autorisations de droit à l'image pour les élèves filmés.

Article 2.2 Engagement de l'établissement scolaire

Equipe enseignante référente :

- Ce projet est à l'initiative et suivi par M.Mme xxx, professeur xxx.

Enjeu pédagogique :

- L'organisation et le déroulement de ce projet implique une ou plusieurs classes de l'établissement, sous la responsabilité de l'enseignant référent.
- Les élèves impliqués pourront être amenés à participer au montage, au démontage, à la scénographie, ou à la médiation de l'exposition.
- Le lycée facilite les horaires et la présence des élèves participants pour le montage, le démontage et le vernissage de l'exposition.

Modalités financières :

- L'établissement verse au Frac **la somme forfaitaire de 250 €**, à réception de facture, en contrepartie des frais d'exposition engagés par le Frac.
- L'établissement prévoit une sortie des élèves dans une exposition du Frac sur le territoire régional durant l'année. **Le transport est à la charge de l'établissement.**

Accueil des œuvres / ouverture de l'exposition :

- La salle d'exposition doit présenter les conditions requises à la présentation d'œuvres d'une collection publique et prendre en considération le caractère unique et la grande valeur de ces prêts : espace sécurisé, réservé à cet usage et vidé de tout mobilier, murs peints en blanc ou de couleur claire et propres.
- L'ouverture du lieu d'exposition doit se faire impérativement sous la responsabilité d'un adulte habilité par l'établissement.
- Si les œuvres choisies et exposées requièrent des conditions particulières de conservation (protection de la lumière, etc.), l'établissement s'engage à prendre en charge les frais d'aménagement (pose de stores, rideaux, etc.)

relatifs à ces conditions.

- En cas de présence d'œuvre sur support vidéo (dvd ou autre format), l'établissement s'engage à ne pas reproduire et conserver une copie de l'œuvre.
- L'établissement met à disposition du Frac le personnel technique nécessaire pour l'aide au montage et au démontage.
- L'établissement met à disposition le matériel technique nécessaire pour la diffusion et l'installation des œuvres : table, chaises, matériel à dessin, rétroprojecteur, vidéoprojecteur, lecteur dvd.
- L'établissement s'engage à ne pas déplacer ni manipuler, en aucun cas, les œuvres.
- L'établissement s'engage, en cas d'incident ou de dommages constatés sur une œuvre, à en informer immédiatement le Frac.
- L'établissement ouvre l'exposition au public et aux établissements scolaires extérieurs et accepte la venue d'élèves et d'enseignants - dans le cadre de visites organisées - d'autres établissements.

Communication :

- L'établissement imprime et diffuse à son fichier de contacts les documents de communication et de médiation (carton, affiche, communiqué), fournis en pdf par le Frac.
- L'établissement s'engage à faire figurer le logo du Frac ainsi que les mentions obligatoires concernant le Frac, le partenariat, les crédits photographiques des œuvres reproduites, sur tous ses supports de communication et de médiation (auprès du personnel, des parents d'élèves, de la presse locale), et à faire valider ces supports par le Frac.

Visite d'une exposition du Frac :

- L'établissement scolaire organise la venue des élèves concernés par le projet, à Carquefou, durant l'année scolaire, ou sur une exposition du Frac organisée dans la région. Cette visite concernera au moins une classe de l'établissement. Le transport est à la charge de l'établissement.

Analyse et Bilan :

- L'établissement scolaire s'engage à renvoyer un questionnaire élaboré par le Frac en concertation avec le professeur chargé de mission. Ce questionnaire renseigne le bilan pédagogique de l'action, le nombre et niveau des élèves touchés, la fréquentation par des publics extérieurs (autres établissements scolaires, parents, élus, etc...). Ce bilan est accompagné de tous les documents susceptibles de témoigner de l'action de partenariat (photographies, articles de presse, témoignages, textes des élèves et des enseignants), en vue de la valorisation du projet (édition d'un livret / plaquette / blog).
- L'établissement autorise le Frac à utiliser les images et documents relatifs au projet (réalisations des élèves, photographies d'élèves lors des séances) sur ces moyens de diffusion (plaquette, site Internet, réseaux sociaux).

Fait à Carquefou en deux exemplaires originaux

Mme. M xxx
Proviseur.e du lycée xxx

Mme Gateau
Directrice du Frac des Pays de la Loire

Annexe 1 - Liste des œuvres
EXPOSITION « FANCLUBBING »
Art en valise 2017-2019

Œuvre de la collection du FRAC des Pays de la Loire

Alexandre PERIGOT

Fanclubbing

1998 - 1999

Oeuvre en 3 dimensions, Installation

Atelier évolutif de production de dessins à partir d'autographes de "stars". Un texte décrivant le processus de production aux visiteurs, rhodoids des signatures à reproduire, un rétroprojecteur, un diaporama de quatre-vingt diapositives couleur, un film de Simone Fukayuki (copie DVD couleur sonore, 2000, 55 mn), environ deux cents dessins déjà produits.

Techniques mixtes sur papier, rhodoids, rétroprojecteur, diapositives couleurs, vidéo couleur son